

Gratuité des transports: un contre-projet sera nécessaire

L'invité

François Brélaz

Ancien député UDC



L'initiative cantonale pour des transports publics gratuits a été déposée récemment. Jugée excessive, elle est combattue par tous les partis gouvernementaux. Elle coûterait 400 millions en 2030, soit l'équivalent de 12 points d'impôts.

La gratuité des transports publics se justifie lorsqu'il y a une égalité d'accès à ceux-ci, sinon cela creuse encore les inégalités entre les citoyens; il existe des contrastes importants par rapport à l'accès aux services publics selon que les gens habitent Avenches ou Lausanne.

Un contre-projet serait souhaitable et ce sera la bonne occasion de calculer la rentabilité de chaque ligne de bus. Certaines lignes ne génèrent que très peu de recettes et les bus qui roulent quasi vides sont fréquents.

C'est ainsi que fin novembre 2021, dans le courrier des lecteurs de «24 heures», un habitant d'Herminches évoquait le fait que tous les jours, de 6 h à 20 h, il voyait passer toutes les heures des bus presque vides, excepté aux heures de pointe.

D'autre part, je constate que sur la ligne TL 54, Renens - Cheseaux - Le Grand-Mont, le service est effectué par un bus à étage alors qu'il n'y a qu'entre trois et cinq voyageurs!

Depuis le 12 décembre 2021, les Transports publics de la région lausannoise ont mis en place le week-end un nouveau réseau nocturne. Toutes les heures, de 01 h 00 à 05 h 00 du matin, six nouvelles lignes, accompagnées par un agent de sécurité, sont proposées

au départ de la place Saint-François en centre-ville pour l'agglomération. Là aussi, il faudra se préoccuper de la rentabilité de ces lignes, car le développement durable ne justifie pas n'importe quelle dépense et l'importance des recettes doit être prise en compte.

Dans le passé, plusieurs interventions proposant la gratuité ont été faites, mais sans succès. Je pense notamment à l'initiative Bernard Borel en 2010, à la pétition des jeunes POP en faveur des moins de 25 ans en 2016, et à l'initiative Vincent Keller en 2020.

«Et pourquoi pas la gratuité pour les plus de 65 ans?»

Lors de débats sur le sujet, on évoque souvent des exemples de gratuité en France, Belgique ou Luxembourg. Je prends l'exemple d'un pays que je connais, la République tchèque. Sur le territoire du pays, tous les voyageurs de plus de 65 ans ne paient que 25% du tarif normal dans les trains et les bus. Il est vrai qu'il s'agit d'une décision prise à l'échelon du pays. À Prague, les transports urbains sont gratuits pour les plus de 65 ans.

Lorsqu'une initiative est déposée, le Conseil d'État et le Grand Conseil doivent la traiter de manière à pouvoir la soumettre au peuple dans un délai de deux ans. Ce temps d'attente doit être utilisé pour passer au peigne fin la rentabilité de chaque ligne en séparant le lundi-vendredi, le samedi et le dimanche.

Et si les autorités cantonales proposent un contre-projet, il faudra faire un geste, et pourquoi pas la gratuité pour les plus de 65 ans?